



COMMUNIQUE

Le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile communique :

Ce vendredi 09 avril 2021, en exécution des réquisitions n° 199/ PR/21 de monsieur le procureur de la République près le tribunal de première instance de troisième classe de Tsévié et n°002/2021/TPI-N/CAB-JCMP de monsieur le juge chargé du ministère public au tribunal de première instance de Niamtougou, en date du 08 avril 2021, les forces de défense et de sécurité ont conduit des opérations de contrôle de zone respectivement dans les localités de Kpali et Dévé (Préfecture de Zio) et dans les cantons de Pouda et Massedena (Préfecture de Doufelgou).

Ces opérations de prévention et de lutte contre la criminalité s'inscrivent dans le cadre de la préservation de la sécurité intérieure de notre pays dans un environnement sous régional marqué par la persistance ou l'apparition des menaces sécuritaires de tout genre. Elles ont consisté en des actions de bouclages, de contrôles d'identité et de visites domiciliaires. Elles se sont déroulées sans incident et dans le respect scrupuleux des textes en vigueur.

Dans les secteurs visités, les opérations ont permis d'interpeller cent-sept (107) personnes de saisir divers objets. Il s'agit notamment de dix (10) fusils de chasse, soixante-quatre (64) motos et trois (03) tricycles sans pièces afférentes, d'une (01) machine à sous, des armes blanches, du cannabis, des produits pharmaceutiques contrefaits et des effets militaires. Les personnes interpellées et les objets saisis sont confiés à la gendarmerie nationale pour enquête.

Au titre des actions civilo-militaires, les forces de défense et de sécurité ont saisi l'occasion offerte par ces opérations pour distribuer mille trois (3000) masques de protection anti-COVID et sept mille (7 000) litres d'eau potable dans les localités de Pouda et Massedena.

Le ministre de la sécurité et de la protection civile remercie les populations des zones concernées par ces opérations pour leur compréhension et leur collaboration. Il invite l'ensemble de la population togolaise à rester vigilante et à contribuer, en cas de besoin, aux côtés des forces de défense et de sécurité, à l'effort de prévention et de lutte contre la criminalité afin de préserver et de consolider la paix et la sécurité dans notre pays.

Fait à Lomé, le 09 AVR 2021

Le Ministre

SIGNE

Général de Brigade Damehame YARK